



Le 12 octobre 2009

Communiqué de presse

LES PETITS-DEJEUNERS DE LA SOUS-TRAITANCE

Organisés par l'Agefiph et l'Aresat Bretagne

**Mieux se connaître autour d'un petit déjeuner :
des rencontres locales entre les entreprises et les ESAT & Entreprises adaptées (*)**

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer au petit-déjeuner de la sous-traitance, organisé par la délégation Bretagne de l'Agefiph, Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, et l'Aresat Bretagne, Association régionale des établissements et services d'aide par le travail, le :

**Jeudi 15 octobre 2009, à 8h30,
Aux Ateliers de la Mabilais à Noyal-sur-Vilaine**

L'application de la législation, concernant l'emploi des travailleurs handicapés au sein des entreprises, demeure une préoccupation partagée par de nombreux acteurs du monde économique. L'échéance du 1^{er} Janvier 2010 renforce cette actualité pressante. L'Agefiph a missionné les ESAT et Entreprises adaptées de Bretagne afin de renforcer les liens avec les entreprises de leurs territoires et des filières de productions parfois spécifiques. Il s'agit à la fois, de montrer le professionnalisme, les compétences développées au sein de ces structures et d'évaluer les opportunités de travail, de collaborations communes qu'ils représentent.

Jeudi 15 octobre, les entreprises du Bassin d'emploi de Rennes sont invitées à partager un petit-déjeuner avec les responsables des Etablissements et Entreprises adaptés. La visite des Ateliers de la Mabilais à Noyal-sur-Vilaine sera une illustration de la technicité des organisations mises en place au sein de ces entreprises. Une rencontre autour d'un petit déjeuner permettra de proposer et d'évaluer des réponses techniques aux impératifs de production auxquels les entreprises sont confrontées.

Un double objectif nous rassemble :

- mieux se connaître pour relever ensemble le défi du développement économique et de l'intégration des travailleurs et travailleuses handicapés ;
- découvrir des potentiels communs pour répondre aux impératifs techniques et législatifs auxquels sont confrontés les entreprises.

(*) anciennement dénommés CAT (centres d'aide par le travail) et AP (ateliers protégés)

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information, vous pouvez contacter :

l'Agefiph Bretagne - Frédéric MIGNON au 02 99 54 76 22

l'ARESAT - Christian Guitton au 02 99 00 64 91

Communication : Tugdual Ruellan - 02 99 91 33 16 - 06 75 23 40 24

tugdual.ruellan@nordnet.fr